

8 ; Domaines de compétences par thèmes
8.9 Culture

Le Maire de la Ville de DENAIN

« Vu les articles L2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales »,

« Vu la délibération n°7 du 28 mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire »,

Vu les propositions de la Commission Culturelle,

DECIDE

Article 1 : La Ville de Denain accueillera au Théâtre de Denain en coréalisation avec différents partenaires les spectacles énumérés, ci-après. Lesdits partenaires percevront les recettes de billetteries respectives à chaque date. La commune, quant à elle prendra en charge les frais annexes d'accueil et la valorisation de son personnel et de ses équipements:

- Mardi 25 Octobre 2022 à 15h00 : « LE MYSTERIEUX MYSTERE DES SUPERS HEROS».

Spectacle proposé par la société « **La Boussole Concepts et Spectacles** » située au n° 32 A, route de Douai, 59 310 MOUCHIN.

Les places seront vendues par le producteur aux tarifs de 5 et 4€.

- Mardi 22 Novembre 2022 à 10 et 14h et Mercredi 23 Novembre 2022 à 14h30: « RICK le cube vers un nouveau monde ».

Spectacle donné par la C.A.P.H. située au 35 rue Michel Rondet 59135 WALLERS, représentée par Monsieur Aymeric Robin en qualité de Président.

Théâtre – Tarifs : 5 Euros ou gratuit selon conditions.

- Samedi 26 novembre 2022 à 20h00 : « MAHE».

Spectacle proposé par la société « **VERONE PRODUCTIONS** » située au n° 31 rue Inkermann 59000 Lille. Les places seront vendues par le producteur au tarif de 17€ (*hors marge revendeurs*).

- Mardi 6 décembre 2022 à 20h00 : « LE LAC DES CYGNES ».

Spectacle proposé par « **LE BUREAU DES SPECTACLES** » situé au n° 22 rue des Montagnards, 59000 Lille. Les places seront vendues par le producteur au tarif de 40€ (*hors marge revendeurs*).

- Vendredi 9 décembre 2022 à 20h00 : « TANGUY PASTUREAU ».

Spectacle proposé par « **LE BUREAU DES SPECTACLES** » situé au n° 22 rue des Montagnards, 59000 Lille. Les places seront vendues par le producteur au tarif de 29€ (*hors marge revendeurs*).

Article 2 : Les contrats ainsi que tout autre document se rapportant à cette affaire seront signés par mes soins.

Denain, le 15 septembre 2022.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-rendu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....